Appel à projets

**2e édition : Accompagner le déploiement d’outils d’aide au diagnostic en imagerie aux urgences 2024**

Mars 2024

Hélène BUGEL, ingénieur biomédical / référente imagerie PMT, DOS

Hamza LAFDILI, responsable département PMT, DOS

Mohamed ASRAF, chargés de projets, PMT, DOS



**Table des matières**

[I. Contexte 3](#_Toc161914165)

[II. Objectifs 3](#_Toc161914166)

[IV. Engagements 3](#_Toc161914167)

[V. Budget 3](#_Toc161914168)

[VI. Dossier de candidature 4](#_Toc161914169)

[VII. Sélection des projets 4](#_Toc161914170)

[VIII. Calendrier 4](#_Toc161914171)

[IX. Personnes ressources 4](#_Toc161914172)

# Contexte

Les outils numériques, plus particulièrement l’Intelligence Artificielle (IA) se développent de plus en plus dans le domaine de l'imagerie médicale tant pour l'aide au diagnostic que pour le dépistage.

La Société Francophone de Radiologie (SFR) reconnaît aujourd'hui l’apport des algorithmes d'IA de même que leur capacité à produire des réponses rapides et satisfaisantes à des questions précises dans la prise en charge des patients (exemple des algorithmes de tri et de workflow en cas de suspicion de fractures). Grâce à ces outils, l’IA accélère la prise en charge des patients aux urgences et permet aux radiologue de consacrer leur expertise aux examens priorisés.

C'est dans ce contexte de prise en charge des patients aux urgences nécessitant des examens radiologiques, que l'Agence Régionale de Santé Ile de France (ARS IDF) souhaite accompagner les établissements dans l'acquisition et la mise en place d'outils numériques d'aides aux diagnostics en imagerie.

# Objectifs

L’objectif de ce nouvel appel à projets est de mettre en place ou soutenir les établissements souhaitant s’équiper d’outils d’aide au diagnostic en imagerie, tel que l’intelligence artificielle.

* 1. **Modalités du projet**

Les établissements de santé concernés sont ceux autorisés et disposant d’un service d’accueil d’urgence et d’un plateau d’imagerie médicale sur site.

Les lauréats 2023 ne sont pas éligibles à cette 2e édition de l’AAP.

# Engagements

Les établissements candidats s’engagent à :

* Mettre en œuvre le projet selon le calendrier proposé et en participant financièrement à hauteur de 50% ;
* Réaliser cette activité selon les critères de qualité ;
* Présenter les résultats du projet lors d’une réunion avec l’ARS IDF ;
* Fournir à l’ARS IDF un rapport technique et financier du projet dès sa mise en œuvre.

# Budget

Les établissements retenus par l'ARS bénéficieront d’une subvention pour financer le projet présenté à hauteur de 50% du devis, pour un montant maximal de 25 000€ (par établissement).

Le montant est basé sur le cout pour 12 mois en cas d’abonnement, et n’intègre pas les équipements et matériels informatique, bureautique ou hôtelier. Seule la solution retenue est prise en compte.

# Dossier de candidature

La candidature s’effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées, au lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-idf-aap-2024-2e-edition-accompagner-le-deploie>

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

* Informations générales ;
* Description du plateau d’imagerie et de son organisation;
* Description de l’activité d’imagerie liée aux urgences ;
* Description de la solution retenue
* Présentation détaillée du budget et du calendrier de mise en œuvre ;
* Annexes.

Les dossiers ne présentant pas le budget détaillé du projet, le montant de l’aide attendue et son affectation, se verront opposer un refus préalable.

*Modalités de dépôt des dossiers de candidature* :

Les dossiers de candidature sont à adresser à l’Agence régionale de santé d’Île-de-France pour réception au plus tard le 31 mai 2024 via le site de candidature « démarches simplifiées ».

Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt ne seront pas étudiés et se verront opposer un refus préalable.

# Sélection des projets

Un comité de sélection est constitué auprès de l’ARS en partenariat avec un groupe d’experts comportant des représentants des fédérations, des professionnels concernés, des associations de patients, qui rendra une proposition d’avis au directeur général de l’ARS.

# Calendrier

Date de publication de l’AAP **: 20 mars 2024** ;

Date limite de soumission du dossier de candidature **31 mai 2024** ;

Date de réunion du Comité de sélection : **courant juin 2024** ;

Notification des résultats de la sélection : fin **juin 2024**.

# Personnes ressources

Mme Hélène BUGEL : helene.bugel@ars.sante.fr

M. Mohamed ASHRAF: [mohamed.ashraf@ars.sante.fr](mailto:mohamed.ashraf@ars.sante.fr)

M. Hamza LAFDILI : [hamza.lafdili@ars.sante.fr](mailto:hamza.lafdili@ars.sante.fr)

Messagerie générique : [ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr)

**Agence Régionale de Santé Île-de-France,**

**13 rue du Landy, 93200 – Saint-Denis**

**Tél 01.44.02.00.00**

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>